

CONFERENCE DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DES JURISTES DE BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Abidjan, du 05 au 07 novembre 2024

**L'état actuel de la réglementation bancaire dans les différentes zones
monétaires (loi bancaire, LBCFT, Dispositif prudentiel)**

CAS DE LA RDC

Par Jean-Espoir BAKATUINAMINA
Juriste d'affaire, Directeur juridique de banque
Spécialiste certifié en Compliance

Tous droits réservés

PLAN

1. INTRODUCTION
2. LA REFORME DE LA LEGISLATION BANCAIRE
3. LA REFORME DE LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION AML
4. L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE
5. CONCLUSION

I. INTRODUCTION

Depuis 2022, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est montrée très productive en matière de réglementation bancaire. Cette intense production réglementaire fait suite à la promulgation, en fin 2022, de :

- la loi n° 22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (loi bancaire) ;
- la loi n° 22-068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (loi AML).

L'inventaire des textes applicables aux banques pris directement ou indirectement en exécution des lois susmentionnées fait état de plus de dix (10) textes réglementaires.

Il y a lieu de signaler également, la promulgation de l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique (code du numérique) à cause de son importance sur le secteur bancaire.

Notre intervention consiste à présenter quelques points majeurs qui peuvent être retenue de cette importante réforme.

2. LA REFORME DE LA LEGISLATION BANCAIRE

2.1. Les principales innovations de la loi bancaire de 2022

- **La précision de la forme juridique des banques:**

Depuis l'adhésion de la RDC à l'OHADA en le 12 septembre 2012, aucune loi n'avait déterminé quelle forme juridique de la nouvelle nomenclature fournie en droit OHADA les banques devaient prendre. Dans la pratique, la forme Société Anonyme avec conseil d'administration avait été adoptée par toutes les banques comme. La nouvelle loi bancaire a donc codifié cela (article 11 al.2).

- **La promotion des ressources humaines congolaises:**

Le conseil d'administration et la direction générale d'une banque doivent être composés en majorité des personnes de nationalité congolaise.

Les responsables des fonctions de contrôle doivent également être en majorité de nationalité congolaise (article 15).

- **L'instauration de un système de protection des dépôts:**

Le gouvernement doit créer un système de protection des dépôts et chaque banque est tenue d'y adhérer (article 69).⁴

2. LA REFORME DE LA LEGISLATION BANCAIRE

2.1. Les principales innovations de la loi bancaire de 2022 (suite et fin)

- **Les mesures incitatives l'implantation en milieu rural :**

La loi bancaire consacre le principe de mise en place, par le Ministre des finances, des mesures incitatives en vue d'encourager les banques à ouvrir des agences bancaires dans les milieux ruraux (article 182).

- **La criminalisation d'actes portant saisie des biens que la loi déclare insaisissables :**

Est passible d'une peine de servitude pénale de six mois à 5 ans et d'une amende allant de 1.000.000.000 de Francs congolais à 2.000.000.000 de Francs congolais ou de l'une de ces peines seulement, tout Huissier de justice ou agent d'exécution qui procède à une mesure d'exécution forcée sur les biens insaisissables au sens des dispositions légales applicables en la matière (article 175).

2. LA REFORME DE LA LEGISLATION BANCAIRE

2.2. Les principaux défis résultant de la loi bancaire de 2022

- Les limites de l'exigence de la diversification de l'actionnariat des banques existantes :

La loi bancaire exige que la banque puisse avoir au moins 4 actionnaires détenant chacun une quotité significative du capital social(article 11).

Cette quotité a été définie à hauteur minimum de 15% de l'actionnariat par la Banque Centrale du Congo (BCC) qui a également interdit la présence des personnes apparentées dans l'actionnariat (voir Instruction 18, article 14).

Chaque banque constituée et agréée avant 2022 est tenue de se conformer à cette nouvelle exigence de diversification de l'actionnariat en prenant toutes les mesures nécessaires, la date limite de mise en conformité étant le 03 juillet 2026 (article 190 al.2 de la loi bancaire et les articles 62 et 63 de l'Instruction 18).

Ceci conduit à:

- a. La dilution de la participation de l'actionnaire majoritaire par des cessions d'action aux nouveaux actionnaires
- b. La recherche de nouveaux actionnaires qui puissent remplir toutes les pour être actionnaires d'une banque (AML/⁶KYC, bonne moralité, ne pas être actionnaire d'une autre institution financière...).

2. LA REFORME DE LA LEGISLATION BANCAIRE

2.2. Les principaux défis résultant de la loi bancaire de 2022 (suite et fin)

- **Le retard dans la mise en place de certaines innovations de la loi bancaire :**
 - a. Le fonds de garantie visant la protection des dépôts n'a pas encore été implémenté. La loi bancaire a assigné cette implémentation au gouvernement. Le décret du premier ministre est encore attendu à ce sujet.
 - b. Les mesures incitatives visant à encourager les banques à implanter des agences dans les milieux ruraux sont encore attendues de la part du ministre des finances qui doit prendre un arrêté à ce sujet, sur proposition de la BCC.

3. LA REFORME DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION AML

3.1. Les principales innovations de la nouvelle législation et la nouvelle réglementation AML

- La consécration d'une démarche orientée-risque dans l'ensemble des exigences AML
- L'extension de la liste des assujetties aux exigences AML, notamment les casinos et opérateurs immobiliers
- La prise en considération légale des sanctions internationales
- La constitution réglementaire d'un panel de pièces d'identité pour l'identification des personnes physiques

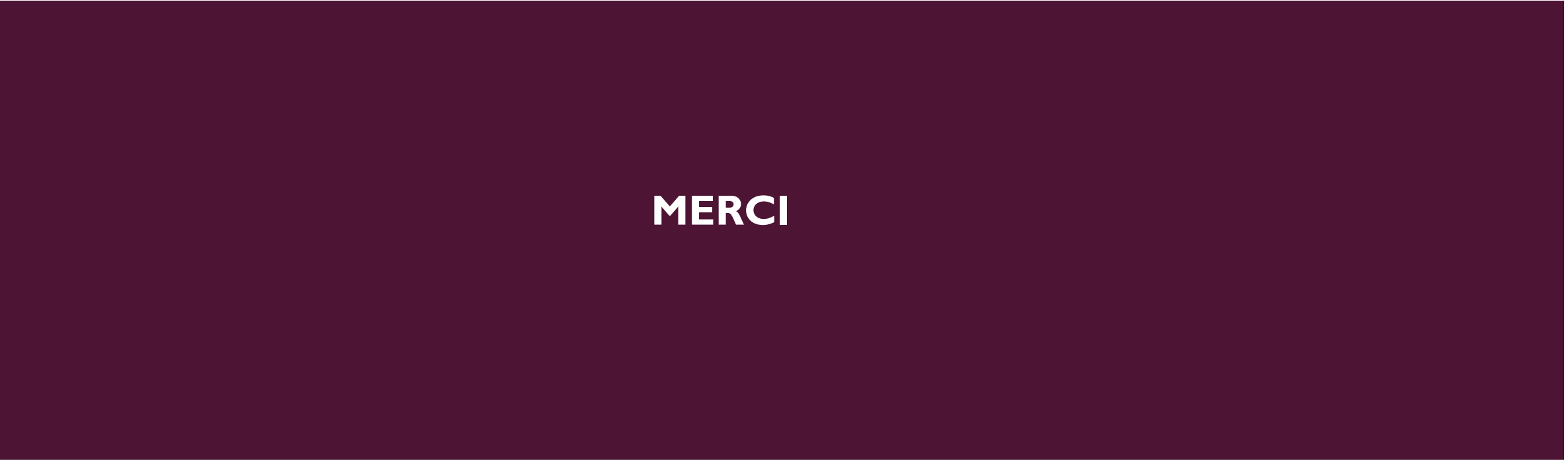
4. L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

La réglementation bancaire a connu une importante évolution portant sur la mise à jour des instructions de la BCC dans la suite de la nouvelle loi bancaire. Les points significatifs ci-après peuvent être évoqués à titre illustratif:

- La promotion de la femme par l'exigence d'un quota minimum de 50% de femmes dans la composition du conseil d'administration et d'un quota minimum de 33% de femmes dans la composition de la direction générale, à atteindre au plus tard le 03 juillet 2028.
- L'exculsion des personnes politiquement exposées de la gestion de la banque aux fonctions de membre du conseil d'administration, de membre de la direction générale, de responsable d'une fonction de contrôle interne et de responsable d'une fonction sensible.
- L'encadrement des transactions entre la banque et les personnes apparentées.
- L'obligation de transparence envers toutes les parties prenantes de la banque à travers à la publication semestrielle d'un rapport pilier III d'informations quantitatives et qualitatives au journal officiel, sur le site de la banque et dans une conférence de presse.

5.CONCLUSION

La législation et la réglementation applicables aux banques a beaucoup évolué en RDC avec un nombre important d'innovation et d'exigence, rendant de la RDC à la fois un pays avancé et un peu sur-réglementé en matière bancaire, particulièrement sur les questions de gouvernance, comparé à d'autres zones.



MERCI